

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

3 octobre 2016

TERRITOIRES DE MONTAGNE - (N° 4067)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 22

présenté par

M. Saddier, M. Tardy et M. Jean-Pierre Vigier

**ARTICLE 19**

I. – À la première phrase de l'alinéa 6, supprimer les mots :

« ou l'extension ».

II. – En conséquence, à la première phrase de l'alinéa 20, supprimer les mots :

« et l'extension ».

III. – En conséquence, à la même phrase, substituer aux mots :

« sont prévues »

les mots :

« est prévue ».

IV. – En conséquence, à l'alinéa 21, supprimer les mots :

« ou l'extension ».

V. – En conséquence, à la première phrase de l'alinéa 22, supprimer les mots :

« et l'extension ».

VI. – En conséquence, à la même phrase, substituer aux mots :

« sont prévues »

les mots :

« est prévue ».

VII. – En conséquence, à la première phrase de l’alinéa 23, supprimer les mots :

« ou l’extension ».

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement a pour objet de supprimer l’extension du champ des UTN, la notion de modification d’UTN n’étant pas pertinente.